

Déchets nucléaires: encore un transport maintenu secret (6.10.11)

Un convoi de déchets nucléaires hautement radioactifs sillonnnera la France et la Belgique entre le 11 et le 13 octobre prochain, et ce dans le plus grand secret. Ainsi communique le Réseau "Sortir du nucléaire", SUD-Rail et le réseau belge "Nucléaire, STOP !"

L'essentiel

Entre le mardi 11 et le jeudi 13 octobre 2011, un train transportant du combustible usé néerlandais hautement radioactif devrait quitter Borsele, aux Pays-Bas. Il rejoindra le terminal ferroviaire de Valognes, dans la Manche. Il traversera une partie des Pays-Bas et de la Belgique pour passer ensuite la frontière franco-belge à Mouscron le 11 au soir, aux alentours de 23h. En France, entre le 12 et le 13 octobre, il traversera 11 départements (1) et empruntera les voies du RER grande couronne en région parisienne. Une fois arrivés au terminal de Valognes, ces déchets seront acheminés par la route à l'usine AREVA de La Hague pour y être - selon le terme employé par l'industrie - "retraités".

Un transport à hauts risques

Hautelement radioactif, le combustible usé, composé d'uranium, de plutonium et de produits de fission dégage énormément de radioactivité et de chaleur. Comme tout transport de matières radioactives, ce convoi comporte des risques en termes de sûreté et de sécurité, risques accrus par la forte radioactivité émise par le combustible usé. Que se passerait-il en cas d'accident ou de détournement ? Surtout que le trajet emprunté ne permet pas d'éviter les zones fortement urbanisées.

Le réseau belge "Nucléaire, STOP !", le Réseau "Sortir du nucléaire" et le syndicat SUD-Rail tiennent à rappeler qu'il est vivement conseillé aux agents SNCF et au public de se tenir éloignés d'un convoi hautement radioactif stoppé en gare. Le Réseau "Sortir du nucléaire" et SUD-Rail incitent les cheminots français à exercer leur droit de retrait s'ils devaient intervenir sur ces convois. En effet, outre le risque d'accident, il existe un risque d'irradiation : les conteneurs "CASTOR" émettent des rayonnements radioactifs "Gamma" qui se propagent à plusieurs dizaines de mètres du wagon, mettant ainsi en danger les riverains, les cheminots et les forces de l'ordre qui encadrent le convoi (2).

Un transport tenu secret

Malgré ces risques, les autorités françaises ne fournissent aucune information sur ce type de transports, et taisent leur dangerosité. Il est inadmissible que certains services de l'État et les collectivités et élus locaux, qui devraient être formés et avertis de ces convois pour pouvoir réagir et mettre en œuvre un plan d'urgence en cas de problème, soient maintenus dans l'ignorance la plus totale.

En Belgique, les autorités communales sont averties qu'un transport de déchets radioactifs passera ou stationnera en gare dans leur commune ; les riverains, eux, n'ont aucune information. Ils ne sont ni au courant du passage de ces déchets, ni de l'attitude à adopter en cas d'accident.

Un transport inutile

L'industrie nucléaire produit chaque année des tonnes de déchets dont on ne sait que faire (3). Certains pays étrangers, dont les Pays-Bas, envoient le combustible usé issu de leurs centrales à l'usine AREVA de La Hague pour qu'il y soit "retraité" : l'Hexagone est ainsi régulièrement traversé par ces convois de déchets. Pourtant, loin d'être une solution, le "retraitement" des déchets engendre des risques et des transports supplémentaires. Il contamine de manière irréversible l'environnement en rejetant des effluents chimiques et radioactifs dans l'eau et l'atmosphère. Il est de surcroît inutile : le traitement à l'usine de La Hague ne diminue pas la radioactivité des déchets, mais il augmente au contraire leur volume. Ainsi, pour une tonne de matière retraitée, environ 65 m³ de déchets sont produits.

L'industrie nucléaire prévoit ensuite d'enterrer ces déchets dans des centres d'enfouissement à 500 mètres de profondeur, comme celui que l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) prévoit d'implanter dans la Meuse, ou comme celui pressenti par l'ONDRAF (Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies) dans la région de Mol en Belgique.

Pourtant, ni le retraitement ni l'enfouissement ne sont des solutions ; la France et la Belgique ne peuvent plus continuer à s'enferrer dans cette impasse et à soumettre leur population à des risques insensés. Une seule solution, arrêter de produire des déchets et sortir au plus vite du nucléaire.

Le réseau belge "Nucléaire, STOP !", le Réseau "Sortir du nucléaire" et le syndicat SUD-Rail se mobilisent pour obtenir l'arrêt de ces transports et appellent à des rassemblements tout au long du trajet.

Pour connaître les horaires de ce transport : <http://groupes.sortirdunucleaire.org/Transport-de-matières-nucléaires>

Pour en savoir plus :

<http://www.sortirdunucleaire.org/index.php?menu=sinformer&sousmenu=themas&soussousmenu=plus&page=transports>

Notes :

(1) Le Nord, l'Aisne, l'Oise, la Seine-et-Marne, la Seine St Denis, le Val d'Oise, les Yvelines, l'Eure, la Seine Maritime, le Calvados et la Manche

(2) En 1998, le laboratoire de la CRIIRAD a mesuré, à 50 mètres d'un wagon transportant du combustible irradié, un flux de radiation gamma nettement supérieur à la normale. Le débit de dose gamma neutrons était plus de 500 fois supérieur au niveau naturel, à 1 mètre du wagon. Comme l'a régulièrement rappelé la Criirad, la réglementation autorise ainsi la circulation, en des lieux accessibles au public, de wagons dont le niveau de radiation au contact peut être si importante, qu'en seulement 30 minutes de présence, un individu peut recevoir la dose maximale annuelle admissible pour le public. Voir la note CRIIRAD N°11-20 Risques liés au transport des combustibles irradiés, Valence, 8 février 2011 :

http://www.criirad.org/actualites/dossier2011/trains_italiens/risques_transport.html

(3) 1 200 tonnes par an, uniquement pour la France.